



**AVIS D'APPEL A MANIFESTER D'INTERET N° 001/AMI/RO/PCR/RO/CIPM-SPI/2023 DU  
POUR LA PRESELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE POUR L'ASSURANCE MALADIES  
DES MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT.**

\*\*\*\*\*

**1- CONTEXTE**

Dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des Conseillers Régionaux, la consommation du budget et de permettre une meilleure exécution physico-financière des projets, le **Président du Conseil Régional de l'Ouest**, conformément aux dispositions des **articles 75 al. 7 et 78 al. 1 du Code des Marchés Publics**, lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt à l'attention des **Compagnies d'Assurances** installées dans le territoire national et qui seraient intéressées de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la **Sélection d'une Compagnie d'Assurance pour l'Assurance Maladies des Membres de l'Organe Délibérant**.

**2- OBJET**

Le présent Avis porte sur la préqualification des entreprises susceptibles d'accompagner la Région de l'Ouest dans la réalisation de la prestation relative à la **Sélection des Compagnies d'Assurance pour l'Assurance Maladies des Membres de l'Organe Délibérant**.

**3- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le Dossier de candidature comprend :

**3-1- Un dossier administratif comportant :**

- a- Déclaration d'intention de soumissionner timbrée ;
- b- Une attestation d'immatriculation en cours de validité ;
- c- Une copie de l'attestation de non-redevance ;
- d- Un original de l'attestation de non-faillite délivré par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
- e- Un original de l'attestation CNPS certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse la somme dont il est redevable et précisant l'objet de la soumission et le numéro de l'Appel d'Offres ;
- f- Un original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- g- Un original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire à laquelle sera domicilié le marché en cas d'attribution. Elle devra être agréée par le Ministre en charge des Finances ;

**3-2- Un dossier technique comportant :**

- 1- Au moins deux (02) références du candidat relatif aux réalisations des prestations similaires au cours des 03 (trois) dernières années (1<sup>er</sup> et dernière page des contrats) ;
- 2- Compréhension de la mission et présentation de la méthodologie de travail ;
- 3- Moyens techniques, logistiques ou matériels ;

**4- DEPÔT DES OFFRES**

Les offres rédigées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées à la SIGAMP de la Région au plus tard le **Mercredi le 11 Janvier 2022 à 10 heures précises**.

Les plis fermés contenant les offres ne devront porter que la mention :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTER D'INTERET N° 001/AMI/RO/PCR/RO/CIPM-SPI/2023 DU  
POUR LA PRESELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE POUR L'ASSURANCE MALADIES DES  
MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT.**

\*\*\*\*\*

## 5- PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

### 5-1 Critères éliminatoires

- 1- Pièces administratives absentes ou non conformes ou dossier administratif incomplet ;
- 2- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3- Dossier ayant obtenu moins de **Soixante-dix sur cent (70/100)** à l'évaluation technique ;

### 5-2 Critères essentiels

L'offre technique de chaque soumissionnaire sera évaluée suivant un système de notation par points, suivant les critères ci-après :

- 4- Références du candidat ; **(40points)**
- 5- Compréhension de la mission et présentation de la méthodologie de travail **(40 points)**
- 6- Moyens techniques, logistiques ou matériels **(20 points)** ;

Seules les offres techniques qui auront obtenues au moins **70/100** à l'issue de cette évaluation seront retenues pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint.

## 7- SUITE DE LA PROCEDURE

A la suite de la manifestation d'intérêt, le marché sera passé après Appel d'Offres National Restreint, lancé par Le **Président du Conseil Régional de l'Ouest (Maître d'Ouvrage)**, conformément à la réglementation en vigueur,

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la SIGAMP de la Région de l'Ouest.

Bafoussam, le **03 JAN 2023**

### AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFIY
- DE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST



*Dr. Jules Hilaire Focka Focka*